

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le **21 NOV. 2020**

ID : 056-215601626-20201117-DB20201122A-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Mardi 17 novembre 2020

**POLITIQUE DE L'HABITAT : 8 RUE DE LARMOR- SUBVENTION**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Yolande ALLANIC, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Hélène BOLEIS à Armelle GEGOUSSE, Pascal GUERIF à Patricia QUERO-RUEN

**Absent :** Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Christian PERRIEN

**Présents : 30**  
**Pouvoirs : 02**  
**Absent : 01**

**DIRECTION AMENAGEMENT**

**URBANISME ET FONCIER**

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le **21 NOV. 2020**

ID : 056-215601626-20201117-DB20201122A-DE

**n°22a**

**POLITIQUE DE L'HABITAT : 8 RUE DE LARMOR- SUBVENTION**

Rapporteur : Pascaline Alno

La Commune de Ploemeur a souhaité, dans le cadre du déficit de logements locatifs sociaux au titre de la loi SRU, des objectifs triennaux de rattrapage qui lui sont fixés par l'Etat, et de la mise en œuvre du programme local de l'habitat communautaire 2017-2022, favoriser la production de logements locatifs publics financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sur son territoire.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 4 octobre 2017, a décidé de mettre en place une aide modulable de 35 € par m<sup>2</sup> de surface habitable.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 septembre 2020, a délibéré pour accorder cette subvention au groupe LB Habitat. Le groupe LB Habitat a obtenu un permis de construire le 27 juin 2019 pour la construction de 18 logements comprenant 10 logements sociaux sur le site de l'« ex-gendarmerie ».

Le programme est financé en PLUS pour 5 logements (dont 2 T2, 2 T3 et 1 T4) et en PLAI et PLAIa pour 5 logements (dont 1 T1, 1 T1 bis, 1 T2 et 1 T3, 1 T4).

La surface habitable est 533 m<sup>2</sup>, la subvention est donc de 18 655 €.

Si LB habitat a obtenu le permis de construire, la personne morale qui va réaliser le programme de logement social est la SA HLM le Foyer d'Armor. Il convient de délibérer au nom de la SA HLM.

**Vu** la délibération du conseil municipal du 4 octobre 2017 décidant de mettre en place une aide pour la production de logements locatifs sociaux ;

**Vu** l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 3 novembre 2020 ;

**Vu** l'avis de la Commission 3 « Finances et ressources humaines, agglomération » du 4 novembre 2020 ;

**Vu** la demande de la SA HLM Le Foyer d'Armor ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **RETIRE** la délibération du conseil municipal du 22 septembre 2020 ;
- **ACCORDE** une subvention de 35 € le mètre carré de surface habitable à la SA HLM Le Foyer d'Armor pour la production de 5 logements financés en PLUS et 5 logements financés en PLAI.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.



**Ronan LOAS,**  
Maire

